VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-84 **EFFACEMENT DES RÉSEAUX – RUE DES BAINS (COORDINATION AVEC LE REMPLACEMENT DU CABLE HTA CPI D'ENEDIS) – APPROBATION DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE – DOSSIER SDEC ÉNERGIE N°26AME0064** Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Catherine POULAIN, Marianne ESHET, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON et Agnès BERODOT, Conseillers municipaux. Absents excusés : Élisabeth LEGRAND : donne pouvoir à Annie DUBOS Christian MASSON : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Valérie BONNEL : donne pouvoir à Antoine ARIF Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Michaël GOSSELIN : donne pouvoir à Agnès BERODOT Jean-Luc LEMARIÉ Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Patrick BLOSSE présente aux membres du Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication de la rue des Bains.

ENEDIS doit procéder au remplacement du câble HTA CPI sur la rue des Bains. Afin de coordonner les interventions et de n'ouvrir la voirie qu'une seule fois, la commune a demandé au SDEC ÉNERGIE de chiffrer l'effacement des réseaux aériens sur le même périmètre. Ce projet constitue la première opération, programmée en 2027, de la convention n°2 pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens 2027-2032, approuvée au cours de la présente séance.

L'étude préliminaire, établie le 6 mars 2026, prévoit :

- L'effacement de 500 ml de réseau basse tension, 600 ml de réseau d'éclairage public et 600 ml de réseau de télécommunication ;
- La reprise de 14 branchements ;
- La pose de 20 candélabres et d'une double lanterne pour le parking, d'un matériel similaire à celui de la RD 513 ou de la rue des Bains après la voie ferrée, répondant aux exigences de la trame noire de niveau 3 (température de couleur de 1 800 à 2 200 K). Le coût total de l'opération est estimée, à ce stade, à 278 400 € TTC. Le taux d'aide est de 60 % sur le réseau de distribution électrique, 60 % sur le réseau d'éclairage public (dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 60 % sur le réseau de télécommunication.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-84-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 126 420 €, déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ÉNERGIE :

Réseau	**Coût estimé (€ TTC)**	**Aides et TVA récupérée (€)**	**Part communale estimée (€)**
Distribution électrique (aide 60 % du HT)	114 000	76 000	38 000
Éclairage public (aide 60 % du HT plafonné à 75 €/ml)	114 600	46 100	68 500
Télécommunication (aide 60 % du TTC génie civil)	49 800	29 880	19 920
Total	**278 400**	**151 980**	**126 420**

Estimations au stade de l'étude préliminaire, selon les fiches financières du SDEC ÉNERGIE – taux moyen d'aide : 54,59 %.

Le dossier sera présenté à la commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement, puis le SDEC ÉNERGIE établira l'étude définitive, qui sera soumise à une nouvelle délibération du Conseil Municipal avant le démarrage des travaux. En cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation, le coût des études du projet définitif, soit 3 % du coût total HT (6 960 €), resterait à sa charge.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2224-35 et L.5212-26 ;
- Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE) ;
- Vu le transfert au SDEC ÉNERGIE des compétences de la commune en matière de distribution publique d'électricité et d'éclairage public ;
- Vu le guide des aides financières du SDEC ÉNERGIE en vigueur ;
- Vu la délibération n°2026-82 du 9 novembre 2026 approuvant la convention n° 2 pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens 2027-2032 ;
- Vu l'étude préliminaire et les fiches financières établies par le SDEC ÉNERGIE pour le dossier n° 26AME0064 « Rue des Bains » ;
- Considérant l'opportunité de coordonner l'effacement des réseaux aériens de la rue des Bains avec les travaux de remplacement du câble HTA CPI programmés par ENEDIS, afin de limiter la gêne pour les riverains et de n'ouvrir la voirie qu'une seule fois, tout en améliorant le cadre de vie et la qualité paysagère de la station ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande et d'approuver l'étude préliminaire d'effacement des réseaux de la rue des Bains établie par le SDEC ÉNERGIE, pour un coût estimé à 278 400 € TTC et une participation communale estimée à 126 420 € ;
- de solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement ;

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-84-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

- de souhaiter le début des travaux au premier trimestre de l'année 2027, et d'informer le SDEC ÉNERGIE que cette planification est justifiée par la coordination avec les travaux de remplacement du câble HTA CPI par ENEDIS sur le même périmètre et par la nécessité de réaliser le chantier en dehors de la saison estivale ;
- de prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ÉNERGIE, à l'exception du câblage de télécommunication réalisé par Orange, qui reste propriétaire de son réseau ;
- de verser sa participation en section d'investissement, par fonds de concours. Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés ; il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible, le reliquat étant inscrit en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal prend note que la somme versée au SDEC ÉNERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- de s'engager à voter les crédits nécessaires, qui seront inscrits au budget de l'exercice 2027, et à verser sa contribution au SDEC ÉNERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune
- de s'engager à verser au SDEC ÉNERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet, soit 3 % du coût total HT, représentant la somme de 6 960 €.
- de prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol, de modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-84-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-84-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026